

CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET DE PRESTATION DE SERVICES

Les présentes conditions générales (« **CG** ») régissent les relations contractuelles entre la société **MATECH ELECTRONIQUE**, SAS au capital de 560 992 euros, dont le siège social est situé à ORSAY (91400) 18, rue Nicolas APPERT, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le n°332 777 051 (la « **Société** ») et ses clients professionnels (le « **Client** ») pour la vente de produits (les « **Produits** ») et/ou la prestation de services (les « **Services** »). Les CG constituent légalement le socle unique de la négociation commerciale et sont systématiquement adressées ou remises à chaque client préalablement à sa passation d'une commande. Le Client s'engage à en accuser bonne réception par écrit ou par email (ou à les consulter sur le site internet de MATECH www.matech.fr / www.matech-securite.fr) et à initier toute négociation sur cette seule base. A ce titre, elles annulent et remplacent les conditions générales émises antérieurement par la Société. Ces CG, prévalent sur toutes conditions générales d'achat du Client, sur toutes conditions particulières exceptions faites pour les conditions particulières qui se reporteront directement aux CG et qui y dérogeront avec l'accord exprès de la Société. Toute commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux CG ainsi qu'aux conditions complémentaire et/ou dérogatoires figurant dans le devis de la Société. Les informations relatives aux Produits et/ou Services, à leur condition de production ou d'approvisionnement, aux conditions commerciales négociées le cas échéant par la Société avec le Client, sont des informations confidentielles protégées par la loi n°2018-670 sur la protection du secret des affaires et les articles L.151-1 et suivants du Code de commerce. Le Client, préalablement à sa commande, déclare que l'achat de Produits auprès de la Société correspond à son activité professionnelle et qu'il est effectué uniquement dans un but professionnel.

1. COMMANDE

Toute commande, pour être prise en compte et enregistrée par la Société, doit être conforme sans réserve et en tous points au devis édité par la Société et doit être confirmée par le Client par courrier, télécopie, email ou EDI auprès de la Société. Aucune commande ne pourra être passée, et a fortiori acceptée, par oral. A partir du moment où le Client confirme sa commande, il est considéré comme ayant accepté en connaissance de cause le contenu et les conditions de sa commande (notamment les prix, volumes, caractéristiques, quantités et délais indicatifs de livraison des Produits et/ou Services et commandés par lui). Pour être valable, outre la quantité, la marque, le type, les références des Produits et/ou Services commandés, toute commande devra comporter une référence au numéro de devis de la Société et au numéro du Client. Le contrat ne sera considéré comme valablement formé qu'à compter de l'émission, par la Société, d'une confirmation de l'acceptation de la commande du Client. Toute commande valablement transmise par le Client qui ne ferait pas l'objet d'un refus exprès par la Société, dans un délai de Dix jours (10) jours à compter de sa confirmation par le Client, sera considérée comme rejetée. Par ailleurs, un courrier électronique sera envoyé au Client, pour information, lors de l'expédition de sa commande. Toute commande de la part du Client doit porter sur un montant minimum hors taxes, indiqué dans les conditions particulières. A défaut, la Société se réserve la possibilité de ne pas l'accepter

ou de facturer une somme forfaitaire hors taxes indiquée dans les conditions particulières. Aucune annulation de commande par le Client n'est possible une fois la commande acceptée par la Société, sauf accord préalable écrit de la Société, lequel accord sera, en tout état de cause, conditionné à des frais d'annulation dont le montant sera au préalable communiqué au Client. La Société conservera toutes les sommes versées par le Client en cas d'annulation qui ne respecterait pas les conditions des présentes. Le bénéfice d'une commande est personnel au Client et ne peut être cédé sans l'accord de la Société.

2. TARIF ET MODALITES DE PAIEMENT

Les tarifs applicables figurent dans le devis accepté par le Client et sont stipulés en euros. Sauf stipulation contraire dans un devis, les tarifs n'incluent pas frais d'assurance, transport et emballage qui sont facturés en sus. A défaut d'indication de délai de validité des tarifs dans le devis de la Société, celui-ci sera de trente (30) jours à compter de l'émission de l'offre par la Société. Les prix s'entendent hors taxes et sont soumis à la TVA applicable au jour de la commande. Si les Produits et/ou Services sont acquis en franchise de TVA, il incombe au Client d'en informer la Société préalablement à l'acceptation, par cette dernière, de la commande. Tout changement du taux de TVA applicable sera automatiquement répercuté sur le prix des Produits et/ou Services. Tout impôt, taxe, droit ou autre prestation à payer en application des règlements français ou ceux d'un pays importateur ou d'un pays de transit sont à la charge du Client. Ces tarifs s'entendent hors frais administratifs, douane et port. Pour toute fourniture de Produits hors zone « Euro », les prix sont indexés sur la devise et sont révisables sur 80% de leur montant à la date de facturation pour toute variation de +/- 6,5%. En cas de marché de longue durée, les prix sont révisables dans les conditions (fréquence, indice, etc.) figurant sur le devis.

Par défaut, les factures sont payables à réception par chèque ou par virement bancaire sauf encours autorisé (dans la limite de l'encours et d'un délai de 30 jours net à partir de la date d'émission de la facture).

Aucun escompte ne sera octroyé en dépit d'un éventuel paiement anticipé du prix. **Tous les frais inhérents au paiement, le cas échéant, sont à la charge du Client.** Sauf stipulation contraire dans un devis, le prix sera facturé selon l'échéancier suivant : 100% à la commande.

Toute détérioration du crédit du Client pourra justifier l'exigence de garanties avant l'exécution des commandes reçues. La Société se réserve le droit, à tout moment, en fonction des risques encourus, de fixer un plafond au découvert du Client et d'exiger certains délais de paiement ou certaines garanties. Ce sera notamment le cas si une modification, ou si une cession, location, mise en nantissement ou apport de son fonds de commerce a un effet défavorable sur le crédit du Client. En cas de retard de paiement, seront exigibles, conformément à l'article L 441-10-II du Code de commerce, une indemnité calculée sur la base du taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de financement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage, ainsi qu'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 euros. En cas de modification réglementaire du montant de cette indemnité forfaitaire, le nouveau montant sera de plein droit substitué à celui figurant dans les CG. Ces pénalités seront exigibles sans qu'aucun rappel ne soit nécessaire. Elles courent de plein droit

le jour suivant la date de règlement portée sur la facture. En cas de non-paiement 8 jours après réception d'une seconde mise en demeure adressée par lettre recommandée, la créance sera majorée de 20% à titre de clause pénale. Tous les frais de banque, de justice et honoraires exposés pour le recouvrement de la créance, sont en outre à la charge du débiteur. De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par la Société, le défaut de paiement des produits à l'échéance fixée, pourra entraîner l'exigibilité immédiate de toutes les sommes dues. La Société pourra différer, suspendre ou annuler toute commande si le Client n'est pas à jour de ses obligations envers la Société, ou a manqué à ses obligations à l'occasion d'une précédente commande, quelle qu'en soit la cause. En aucun cas, les paiements ne peuvent être suspendus ni faire l'objet d'une quelconque compensation sans l'accord écrit et préalable de la Société. La Société pourra procéder à toute compensation entre ses créances et ses dettes, le cas échéant, à l'égard du Client.

3. TRANSPORT

Le transport est aux risques et périls du Client sauf stipulation contraire sur un devis. Le Client est tenu de vérifier attentivement ses colis à l'arrivée lors de la livraison. Toute réclamation doit être faite dans les formes légales. Conformément à l'article L.133-3 du Code de commerce, les réserves relatives à des avaries ou pertes partielles doivent être formulées à la réception des Produits, en présence du chauffeur et notifiées dans les trois jours au transporteur par lettre recommandée avec A.R., dont copie sera adressée simultanément à la Société. Toute livraison n'ayant pas fait l'objet de réserves à ce titre, dans ces formes et délais, sera considérée comme conforme et acceptée par le Client.

4. LIVRAISONS

Les livraisons ne sont opérées qu'en fonction des disponibilités et dans l'ordre d'arrivée des commandes. La Société est autorisée à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle. Les délais d'expédition et de livraison sont donnés à titre indicatif, aussi exactement que possible, et sous réserve de disponibilité liée aux délais d'approvisionnement, de fabrication et de transport. Les dépassements de délai de livraison, de même que les livraisons partielles en raison de l'indisponibilité d'une ou plusieurs références, ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, pénalités de retard à retenue ni à annulation de commande en cours. La Société pourra différer, suspendre ou annuler toute livraison si le Client n'est pas à jour de ses obligations envers la Société, quelle qu'en soit la cause, notamment en cas d'arriéré de paiement au titre de commandes précédentes. Sauf stipulation contraire figurant dans une commande, notamment s'agissant d'un Incoterm applicable, les Produits commandés par le Client seront livrés à l'adresse indiquée par le Client comme adresse de livraison sur la commande concernée et n'incluent ni le déchargement, ni l'assistance pour l'installation des Produits, leur mise en service et la formation des utilisateurs. La Société se charge du choix du transporteur, ainsi que de l'organisation de la livraison au lieu et à la date préalablement demandés par le Client. Lorsque les Produits sont disponibles, les commandes sont immédiatement expédiées, sauf conditions particulières. Les délais de livraison varient en fonction du mode de livraison choisi et du lieu de livraison. En aucun cas le Client ne pourra refuser ou ne pas retirer une livraison sauf à s'exposer à des frais de stockage d'un montant forfaitaire fixé par la société en euros HT par jour,

lequel stockage aura lieu aux risques et périls du Client. Aucun remboursement, sous quelque forme que ce soit, n'interviendra en cas de refus de livraison ou de non retrait de livraison.

5. RECEPTION

Le Client est invité à vérifier l'état apparent du colis et des Produits à la livraison. En cas de vices apparents, de non-conformité ou de Produits manquants, toute réclamation, qu'elle qu'en soit la nature, portant sur les Produits livrés, ne sera acceptée par la Société que si elle est effectuée par écrit en lettre recommandée avec AR dans un délai de deux (2) jours, ce délai constituant un « bref délai ». Il appartient au Client de fournir toutes les justifications quant à la réalité des vices ou manquants constatés. La réclamation ne suspend pas le paiement par le Client des Produits concernées. Lorsqu'après contrôle, un vice apparent ou un manquant est effectivement constaté par la Société ou son mandataire, le Client ne pourra demander à la Société que le remplacement des Produits non conformes et/ou le complément à apporter pour combler les manquants aux frais de celle-ci, sans que le Client puisse prétendre à une quelconque indemnité ou à la résolution de la commande. La réception sans réserve des produits commandés par le Client couvre tout vice apparent et/ou manquant.

6. TRANSFERT DE PROPRIETE ET DES RISQUES AFFERENTS AUX PRODUITS

Par application des dispositions de l'article 2367 du Code Civil, la Société reste propriétaire des Produits jusqu'à l'encaissement intégral du prix. Le prix s'entend prix facturé, en principal, frais et intérêts. En cas de défaut total ou partiel de paiement du prix des Produits vendus, la Société pourra, en application de la présente clause, revendiquer la propriété de la marchandise vendue pour en obtenir la restitution et ce nonobstant le droit pour cette dernière d'obtenir, en sus, la réparation de tous ses préjudices. Le Client autorise d'ores et déjà, et de manière inconditionnelle, la Société à faire dresser un inventaire et/ou à mettre sous séquestre les marchandises impayées à sa possession. En cas de revendication, les acomptes déjà versés resteront acquis à la Société à titre de dédommagement. Le Client supporte les risques, même en cas de vente convenue franco, dès l'expédition des entrepôts de la Société. Il en résulte notamment que les Produits voyagent aux risques et périls du Client auquel il appartient en cas d'avaries, de perte ou de manquants, de faire toutes réserves ou d'exercer tous recours auprès des transporteurs responsables. En conséquence, le Client ne peut jusqu'à complet encaissement du prix, ni transférer de droits, ni constituer de sûreté sur les Produits, ni altérer ou supprimer de signe d'identification des Produits et devra conserver tous les documents d'accompagnement et d'identification des Produits afin de permettre la mise en œuvre de cette clause par la Société. Dans l'éventualité où les Produits auraient été cédés à des tiers, la Société se réserve la faculté d'en revendiquer le prix de revente, à concurrence de sa propre créance en principal, intérêts et frais. En cas d'accord amiable avec les créanciers, de cessation de paiement, de dépôt de bilan, et plus généralement d'ouverture d'une procédure collective, le Client devra en aviser la Société sans délai, afin que puisse être immédiatement dressé un inventaire des produits de la Société. Le Client s'interdit de poursuivre la vente sauf autorisation expresse de la part de la Société. Il appartient au Client de souscrire une assurance couvrant les Produits livrés par la Société.

7. RETOURS

Aucun retour de Produits ne saurait être accepté par la Société sauf accord express et exceptionnel. Tout produit retourné sans cet accord serait tenu à la disposition du Client et ne donnerait pas lieu à l'établissement d'un avoir. Les frais et les risques du retour sont toujours à la charge du Client. Aucun retour ne sera accepté après un délai de dix (10) jours suivant la date de livraison. Les Produits renvoyés sont accompagnés d'un bon de retour à fixer sur le colis et doivent être dans l'état où la Société les a livrés.

Toute reprise acceptée par la Société entraînera l'établissement d'un avoir au profit du Client, après vérification qualitative et quantitative des Produits retournés ; les retours non conformes à la procédure ci-dessus seront sanctionnés par la perte pour le Client des acomptes qu'il aura versés. Au cas de vice apparent ou de non-conformité des Produits livrés, dûment constaté par la Société dans les conditions prévues ci-dessus, le Client pourra obtenir le remplacement gratuit, ou le remboursement des Produits au choix de la Société, à l'exclusion de toute indemnité ou dommages-intérêts.

8. GARANTIES

La Société garantit au Client que les Produits sont conformes aux normes en vigueur qui leur sont applicables. La Société assumera ses obligations en matière de sécurité et de conformité des Produits et s'engage à signaler sans délai au Client les risques dont elle pourrait avoir connaissance. Les Produits sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée de douze (12) mois, à compter de la date de livraison sauf indication contraire sur les devis. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci. Au titre de cette garantie, la seule obligation incombant à la Société sera, à son choix, le remplacement gratuit ou la réparation du Produit ou de l'élément reconnu défectueux par ses services sauf si ce mode de dédommagement s'avère impossible ou disproportionné. Pour bénéficier de la garantie, tout Produit doit être, au préalable, soumis au service après-vente de la Société dont l'accord est indispensable pour tout remplacement ou réparation. Les frais éventuels de port sont à la charge du Client qui ne pourra prétendre à une quelconque indemnité en cas d'immobilisation du bien du fait de l'application de la garantie.

La garantie ne joue pas pour les vices apparents. Les obligations de la Société au titre de la garantie des Produits, cesseront d'être applicables en cas de défaut ayant pour origine : (a) un usage, un entretien ou une maintenance ou un étalonnage erronés, non conformes aux instructions prévues, non autorisés, insuffisants ou inadaptés, à moins qu'ils ne soient mis à la charge de la Société au titre d'un contrat séparé entre les Parties et dans ce cas, sous réserve des conditions et limites prévues dans un tel contrat séparé ; ou (b) l'utilisation de matériels, de logiciels, d'interfaces, de fournitures ou autres éléments ayant pour origine le Client ou un tiers ; ou (c) un usage ou une exploitation de tout ou partie du Produit ne respectant pas les spécifications et autres instructions de la Société correspondantes ; ou (d) une utilisation de tout ou partie des Produits anormale ou sans précaution ; ou (e) un événement fortuit ou un sinistre qui ne serait pas dû à la faute de la Société ; ou (f) des dommages en cours de transport ; ou (g) une préparation non adaptée des lieux d'utilisation des Produits en tout ou partie ; ou (h) des modifications apportées aux Produits par le Client ou un tiers ; ou (h) tout dommage au Produit tel que notamment chute, casse, bris, choc, influence climatique, humidité ou poussière ayant

pour origine une cause extérieure quelle qu'en soit la nature, tels que notamment piratage, virus informatique ou toute interférence dont le raccordement des Produits à un réseau serait à l'origine. La garantie donnée par la Société ne s'étend pas aux produits de tiers fournis par la Société au Client au titre du Contrat ou en dehors du champ de celui-ci ; cependant, la Société s'efforcera de faire étendre au Client le bénéfice de la garantie qui lui aura été consentie par ces tiers.

Les réparations ou remplacements hors garantie ne seront réalisés qu'après accord de la Société, formalisée par un bon de commande spécifique.

La Société s'engage à respecter les normes et réglementation de la directive DEEE (2002/96/CE) et ROHS (2002/95/CE) telles que modifiées occasionnellement et garantit le respect par les fabricants des Produits de ces normes et de cette réglementation. Conformément aux dispositions du Code de l'environnement, la Société adhère à Ecosystem, éco-organisme agréé, auquel la Société verse une éco-participation. Elle apporte ainsi à ses clients la garantie de pouvoir bénéficier du dispositif de collecte et de recyclage proposé par Ecosystem pour les DEEE issus des équipements professionnels qu'elle a mis sur le marché. Plus d'informations sur <http://www.https://www.ecosystem.eco/>. Ces équipements seront dépollués et recyclés dans une filière à haute performance environnementale. Le Client s'engage à s'assurer, d'une part, de la collecte et de l'enlèvement des déchets issus des EEE objets de la vente, de leur traitement et de leur valorisation et de supporter les coûts afférents qui n'auraient pas déjà été supportés par la Société. Le non-respect par le Client des obligations ainsi mises à sa charge peut entraîner l'application de sanctions, y compris pénales.

La Société garantit qu'elle et ses fournisseurs et sous-traitants respectent la législation sociale locale (ex. revenu minimum, santé et sécurité au travail, conditions de travail, âges des employés, travail des enfants).

9. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'exécution des CG, les Parties sont susceptibles de se communiquer des données à caractère personnel relatives à leur personnel (en particulier, leur nom, titre, signature, email). Conformément à la réglementation en matière de données à caractère personnel, les parties s'engagent à ne pas utiliser les données à d'autres fins que celles nécessaires à l'exécution des présentes. Les parties s'engagent par ailleurs à conserver les données pour une durée n'excédant pas celle nécessaire au regard des finalités pour lesquelles elles sont traitées. Les personnes dont les données sont traitées bénéficient d'un certain nombre de droits, notamment le droit d'accès et de rectification de leurs données. Elles peuvent exercer leurs droits en s'adressant à : M. Le Directeur, Société MATECH ELECTRONIQUE, 18, rue Nicolas APPERT 91400 ORSAY. La politique de confidentialité de la Société est consultable sur son site internet.

10. FORCE MAJEURE

La responsabilité des parties ne pourra pas être retenue en cas de force majeure, tel que défini à l'article 1218 du Code civil, les empêchant d'exécuter normalement leurs obligations au titre du Contrat. Les parties se rapprocheront et s'efforceront de trouver une solution pour surmonter le cas de force majeure. Si, au-delà d'une période d'un (1) mois calendaire, les Parties constatent la persistance d'un cas de force majeure, le Contrat pourra être résilié de plein droit par la partie affectée par lettre recommandée

avec accusé de réception adressée à l'autre partie, sans indemnité de part ni d'autre.

11. RESPONSABILITE

Sauf si les règles d'ordre public du droit applicable en disposent autrement, la responsabilité de la Société ou de ses représentants au titre du Contrat pour tous dommages, quelle qu'en soit la nature et l'origine, est limitée à un montant au plus égal au prix des Produits et/ou Prestations en cause. En aucun cas, la responsabilité de la Société ou de ses représentants ne pourra être recherchée pour des dommages indirects ou non consécutifs, notamment perte de chiffre d'affaires, de profit, de données, de jouissance, résultant du ou liés à une commande (y compris en lien avec les Produits et/ou Prestations). Toutefois ceci ne jouera pas pour les préjudices pour lesquels une telle exclusion ou limitation de responsabilité ne peut jouer au regard de l'ordre public français, notamment en cas de préjudice corporel, faute lourde, responsabilité délictuelle ou pénale.

12. PROPRIETE INTELLECTUELLE

Les logiciels, la documentation, tout élément protégé par un droit de propriété intellectuelle ainsi que tout renseignement technique ou de toute autre nature, appartenant à la Société ou développé par la Société, y compris pour répondre à un besoin spécifique du Client, sont et restent la propriété exclusive de la Société et ne pourront être utilisés par le Client à d'autres fins que la stricte exécution du Contrat. Les présentes CG et les commandes n'entraînent aucun transfert des droits de propriété intellectuelle et/ou matérielle sur les éléments dont la Société est propriétaire ou pour lesquels la Société a obtenu une licence ou un droit d'usage et qui sont utilisés ou rendus accessibles au Client dans le cadre de la fourniture des Produits et/ou la réalisation des Prestations. Sauf stipulation contraire dans un devis, les études, plans, dessins, maquettes, tests, etc. spécifiques demandés par le Client ne sont pas incluses dans les tarifs. Le Client s'interdit de les communiquer à un tiers sans l'accord préalable de la Société qui conserve tous ses droits de propriété intellectuelle sur ces documents.

13. DIVERS

Toutes les notifications visées aux termes des CG seront effectuées par lettre recommandée avec accusé de réception et seront réputées effectuées dès la première présentation de ladite lettre.

Toute tolérance consentie par la Société en cas d'inexécution par le Client de l'une quelconque de ces obligations ne pourra être considérée comme une renonciation à ses droits.

Les CG annulent et remplacent tous accords existants entre la Société et le Client, portant sur l'objet des présentes et conclu avant la date d'entrée en vigueur des présentes. Dans l'hypothèse où l'une des clauses des CG serait nulle et non avenue par un changement de législation, réglementation ou par une décision de justice, cela ne saurait en aucun cas affecter la validité et le respect des CG.

14. LOI APPLICABLE – ATTRIBUTION DE COMPETENCE

Le droit français sera seul applicable. A défaut de conciliation amiable entre les parties, tout différend relatif aux CG et à toute commande conclue entre la Société et le Client sera soumis exclusivement au Tribunal de Commerce d'Evry seul compétent, y compris en cas de pluralité de défendeurs ou d'appel en garantie.

15. CONTROLE DES EXPORTATIONS

Le Client reconnaît que des transactions opérées par la Société peuvent être l'objet de certaines législations et règles - notamment des Nations Unies, européennes ou des Etats-Unis - relatives au contrôle des exportations qui interdisent l'exportation ou le transit de certains Produits et de certaines technologies vers certains pays (le « Contrôle des Exportations »). Le Client garantit que, pour tout Produit et/ou Service qui lui sera fourni, il se conformera sans réserve aux restrictions imposées par le Contrôle des Exportations ou (le cas échéant) par les autorisations nécessaires et relatives à l'exportation de ce Produit et/ou Service, à sa réexportation et/ou à son transfert. Le Client accepte la responsabilité de faire respecter par tout tiers vers lequel un Produit et/ou Service est réexporté ou transféré, toute restriction découlant du Contrôle des Exportations. Le Client prendra toutes mesures et actions raisonnablement nécessaires pour s'assurer qu'aucun client/acheteur ou utilisateur final ne contrevient au Contrôle des Exportations. Le Client garantira la Société contre tous dommages et intérêts, directs ou indirects - quelle qu'en soit la nature -, coûts (y compris les frais d'avocat) et autre responsabilité ayant pour origine une infraction ou une non-conformité du Client ou d'un de ses clients ou utilisateurs finals aux termes du présent article 15 ou plus globalement aux règles de droit applicables. Pour toute commande concernant un produit nécessitant le remplissage d'un document particulier tel qu'un « End Use » ou « End User statement », ou l'obtention d'une licence, le délai de livraison s'entend « A réception des documents correctement remplis et acceptés par les autorités compétentes », ou après acceptation de la licence.

En cas de refus de documents ou de licences par les autorités du pays d'origine, la commande sera annulée par la Société sans frais, et aucun dédommagement ne saurait être dû.